

RÈGLEMENT DU PRIX ASPEJA

PRÉAMBULE

L'Association de Sauvegarde des Parcs et Jardins d'Anjou, nommée ci-après l'ASPEJA, regroupe des amis, propriétaires ou amateurs de parcs et jardins en Maine-et-Loire. Cette association, dont l'objet est de contribuer à faire connaître et sauvegarder le patrimoine des jardins du département, a décidé d'organiser le concours du "prix ASPEJA", objet de ce règlement.

ARTICLE 1 | OBJET DU PRIX

Le Prix ASPEJA a pour objet de récompenser chaque année un jardin situé en Anjou et d'encourager le(s) propriétaire(s) dans leurs efforts.

Le prix récompensera une création, une réhabilitation ou une sauvegarde d'un jardin, en projet ou réalisé.

L'objectif de ce prix est :

- d'encourager et de mettre en valeur les efforts déployés par les propriétaires
- de soutenir financièrement leurs projets

Le prix distinguera les qualités de création ou de réhabilitation d'un jardin. Les qualités de composition et de réalisation seront principalement examinées. Seront également appréciées l'atmosphère du jardin et son intégration au paysage.

Ce jardin ne doit pas être dépositaire du label "Jardin remarquable" ou du label régional "beau jardin" de la région.

Il sera choisi à l'issue d'un vote, lors du traditionnel pique-nique de rentrée de l'ASPEJA, de l'ensemble des adhérents parmi une sélection de 3 à 6 jardins. L'ASPEJA étant divisée en 6 secteurs, chaque délégué de secteur pourra sélectionner un jardin de son secteur pour candidater au prix, en concertation, et avec l'accord et le soutien du propriétaire.

Les critères retenus pour évaluer chaque jardin sont les suivants :

- Rapport au bâti, à l'histoire du site, au paysage
- Savoirs et savoir-faire développés : architecture, botanique, jardinage, décors...
- Qualité de l'entretien et prise en compte écologique

ARTICLE 2 | CONDITIONS PARTICULIÈRES

Ce concours est ouvert à tous les propriétaires privés d'un jardin situé en Anjou.

Le jardin peut être à ce jour ouvert au public ou non.

Le lauréat s'engage à ouvrir au minimum le week-end des « Rendez-vous aux jardins », qui a lieu tous les ans le premier week-end de juin, et d'accepter le principe de groupe constitué sur rendez-vous.

S'il n'est pas encore adhérent, le lauréat s'engage à adhérer à l'ASPEJA pendant les 5 années à venir.

ARTICLE 3 | ENVOI DE LA CANDIDATURE

Chaque participant fait acte de candidature en envoyant son dossier de candidature à contact@aspeja.fr

L'association accusera de réception du dossier par retour de mail.

ARTICLE 4 | DATE LIMITE DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature dûment complété doit être déposé avant le 15 juillet 2024.

L'Équipe technique du prix ASPEJA (Françoise Bizard jfbizard@orange.fr , Anne du Boucheron anne.duboucheron@outlook.fr , Jean Luard jean.luard@outlook.fr et Renaud Paque renaud.paque@yahoo.fr) peut être contactée pour toute information utile.

Avec l'autorisation du candidat, le dossier pourra être publié sur le site internet de l'ASPEJA www.aspeja.fr

ARTICLE 6 | REMISE DU PRIX

Le Prix sera remis lors du pique-nique de rentrée de l'ASPEJA, à l'issue du vote des adhérents.

Chaque lauréat du prix est récompensé par :

- Une dotation de 5.000 euros permettant d'acheter des fournitures nécessaires à l'entretien ou au développement du jardin (achats de plantes, outils, signalétique etc...). Ce prix sera versé sur présentation de factures acquittées pour une somme supérieure ou équivalente au montant du prix. Les factures devront être présentées dans un délai d'un an à compter de la remise du prix.
- La fourniture d'une plaque « prix ASPEJA »

ARTICLE 7 | DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

ARTICLE 8 | RESPONSABILITÉ DE L'ASSOCIATION

L'association ASPEJA ne pourra être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être reporté ou annulé.

ARTICLE 11 | CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidatures sont à déposer par mail à contact@aspeja.fr le 15 juillet 2024 inclus au plus tard.

ARTICLE 12 | DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

- un texte présentant le jardin (contexte paysager, parti pris retenu pour la création ou la réhabilitation du jardin, données techniques principales : dimensions, nombre de plantes, principales espèces... mais aussi concepteur et entreprises si c'est le cas)
- un descriptif de l'entretien et de la prise en compte des enjeux écologiques
- un plan du jardin et/ou une photo aérienne un ensemble de 20 à 40 photographies illustrant les différentes composantes du jardin ainsi que son état initial si possible